



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**Avis public** est par la présente donné, en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap A-19-1), qu'au cours de la séance régulière du Conseil qui se tiendra mercredi, le **16 août 2023 à 19 h 30**, à la **salle de l'Institut-Canadien** sise au 16, rue St-Pierre à Saint-Charles-sur-Richelieu.

Le Conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Demande no : 2023-05.2**

Adresse : 464, chemin des Patriotes  
Zonage : Hc-1  
Lot : 3 405 703

Cette demande consiste à permettre l'installation d'une enseigne à plat sur bandeau ayant les caractéristiques suivantes :

- Une superficie de 6,49 m<sup>2</sup> plutôt que le 1,5 m<sup>2</sup> requis;
- Fixée au-delà du plancher du second étage plutôt qu'en dessous.

Le tout, sur un bâtiment commercial situé dans le noyau villageois (zone patrimoniale).

Cette dérogation concerne le paragraphe c) de l'article 206 et le paragraphe e) de l'article 202 du règlement de zonage # 2011-11-008 et ses amendements de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Charles-sur-Richelieu, ce 1<sup>er</sup> août 2023.

Nathalie Cliche  
Greffière-trésorière

\*\*\*\*\*

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Nathalie Cliche, greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu, et résidant à Mont-Saint-Hilaire, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-haut en affichant les copies aux endroits désignés par le Conseil, entre 9 h et 17 h, ce 1<sup>er</sup> août 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 1<sup>er</sup> août 2023.

Nathalie Cliche  
Greffière-trésorière

